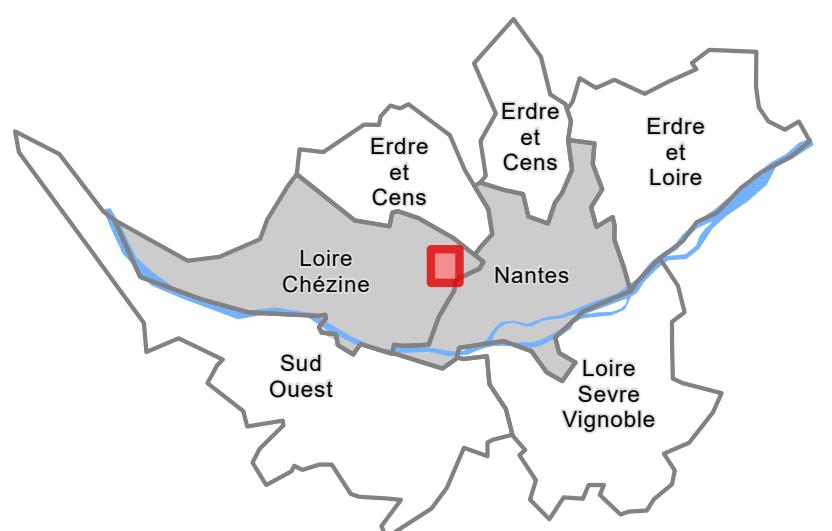


Planche I17

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023



4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Nantes, Loire-Chézine
Commune(s) : Saint-Herblain, Nantes

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols
■ Zonage
■ Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques
xxx Linéaire commercial souple
xxx Linéaire commercial strict

Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services

Polarité commerciale majeure

Polarité commerciale intermédiaire

Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise

Périmètre de projet urbain intégrant des commerces

Pôle de services

Périmètre tertiaire

Emplacements Réservés

Emplacement réservé pour mixité sociale

Servitude de constructibilité limitée

Emplacement réservé pour projet d'intérêt général

Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

Espace Boisé Classé (EBC)

Espace Paysager à Protéger (EPP)

Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan

Parcelle

Empreinte Bâtie

Surface en eau

Limite communale

Format d'impression des plans 913 x 991 mm
Référentiel Parcellaire Cadastre Unique actualisé

Implantation du bâti

— Recul / Retrait minimal
— Implantation obligatoire

■ Zone non-aedificandi

Protections patrimoniales

■ Séquence urbaine de type 1
■ Séquence urbaine de type 2

■ Périmètre patrimonial

* Patrimoine bâti

+ Petit patrimoine bâti

◆ Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination

▼ Cone de vue

Liaisons

----- Principe de liaison viaire

..... Principe de liaison modes actifs

Périmètres reportés

● Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)

■ Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)

■ Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

GRILLE DE REPERAGE

